

REGLEMENT ANNUEL MATCH RACING

Saison sportive 2017 – 2018



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

Classements Mondiaux World Sailing au 13 septembre 2017

Ranking list World Sailing au 13/09/2017 - Masculins			
FFVoile	Prénom et nom	Rang WS	Points
1	Maxime Mesnil	9	8157
2	Robin Follin	21	6744
3	Simon Bertheau	22	6433
4	Yann Guichard	29	5997
5	Victor Migraine	44	5266
6	Quentin Delapierre	52	5008
7	Paul Médinger	54	4972
8	Emmanuel Taine	67	4544
9	Hugo Feydit	101	3625
10	Lucas Chatonnier	112	3415
Ranking list World Sailing au 13/09/2017 - Féminines			
FFVoile	Prénom et nom	Rang WS	Points
1	Pauline Courtois	4	6385
2	Anne – Claire Le Berre	11	4284
3	Claire Leroy	23	2852
4	Elodie Bonafous	29	1737
5	Hélène Urrutti	34	1498
6	Margot Vennin	37	1366
7	Pernelle Michon	41	1294
8	Anaëlle Louet	43	1239
9	Margot Riou	61	672
10	Cassandra Blandin	71	556

Règlement du Championnat de France Open Match Racing



1- Organisation :

Le Championnat de France Open Match Racing sera organisé du 14 au 18 mars 2018, sous l'autorité de la Ligue de Voile de Normandie. Il se déroulera à Léry - Poses. Cette épreuve décerne le titre de « Champion de France Open Match Racing – 2018 ». Cette Compétition sera courue sur des First Class 7.5.

2- Fonctionnement :

Le Championnat de France Open Match Racing est ouvert :

- Aux 3 barreaux français disponibles et candidats invités par la Commission Nationale Match Racing. Les demandes d'invitation doivent parvenir à la Commission Nationale Match Racing avant le 26 février 2018, à l'adresse : habitable@ffvoile.fr
- Aux 3 premiers barreaux sélectionnables de chaque bassin.

Si cette procédure ne permet pas de sélectionner 12 barreaux, la Commission Nationale Match Racing se réserve le droit d'inviter les barreaux de son choix.

Les championnats de bassin Atlantique, Manche et Méditerranée sont organisés par les coordonnateurs de bassin avec les Clubs, Comités Départementaux de Voile ou Ligues. Les règlements des championnats de bassin sont en annexe du présent règlement.

Un barreur peut s'inscrire dans le bassin de son choix. Une épreuve sélective est donc ouverte à des barreaux non localisés sur le bassin ou déjà inscrits sur un autre bassin, sous réserve de place disponible. En revanche, un barreur ne peut se sélectionner que dans le bassin dans lequel il s'engage à jouer sa sélection.

3- Inscription :

→ Aux épreuves de sélection et finales de bassin :

Les barreaux s'inscrivent directement auprès des organisateurs des épreuves de sélection, et du coordonnateur de bassin, dont les coordonnées figurent dans les annexes.

→ Au Championnat de France Open Match Racing :

Les dossiers d'inscription des barreaux qualifiés par bassin devront être envoyés au plus tard **10 jours** après la fin de l'épreuve donnant la qualification.

→ Constitution du dossier d'inscription au Championnat de France Open Match Racing :

Les dossiers d'inscription des barreurs qualifiés par la Commission Nationale Match Racing devront être envoyés aussi vite que possible, et en tout état de cause, **10 jours** avant le début de l'épreuve.

Dossier à envoyer à :

Ligue de Voile de Normandie
27 rue de la Mailleraye 76600 Le Havre - Tél : 02 35 21 38 88 – 02 35 21 95 96
Mail : contact@voilenormandie.fr – Site internet : <http://www.voilenormandie.fr>

Contacts : Cédric Chateau cedchateau@gmail.com
Sophie Faguet sophiefaguet@gmail.com

Et comprenant les documents suivants :

- la fiche d'inscription dûment complétée
- le chèque de frais de constitution de dossier de : 430 €
(à l'ordre de la Ligue de Voile de Normandie)
- le chèque de garantie de participation de : 380 €
(à l'ordre de la FFVoile) *
- le chèque de caution matériel de : Tel que défini dans l'avis de course

*** Lors des finales de bassin (avant le début de la compétition) les barreurs souhaitant, en cas de sélection, participer au Championnat de France, devront déposer un chèque de caution de participation d'un montant de 380 € (à l'ordre de la FFVoile).**

4- Equipage :

4.1 - Le nombre de personnes à bord est défini dans les avis de course des différentes épreuves mais ne pourra pas être inférieur à 3 équipiers et supérieur à 5 équipiers. Pour l'ensemble des épreuves sélectives au Championnat de France Open Match Racing et pour le Championnat de France Open Match Racing, le poids maximum de l'équipage (barreur/barreuse inclus) est fixé à 350 kg.

- Tous les équipiers posséderont leur licence Club FFVoile valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition (licence Club FFVoile mention « compétition »),
- ou
- leur licence Club FFVoile (mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

Un barreur sélectionné ne pourra être remplacé que pour raison grave, à l'appréciation de la Commission Nationale Match Racing. En cas de désistement avant le championnat d'un barreur sélectionné, la Commission Nationale Match-Racing pourra désigner un barreur remplaçant.

5- Règles Applicables :

Le Championnat de France Open Match Racing Open est régi par :

- les règles World Sailing,
- les prescriptions de la FFVoile,
- le présent règlement et les règlements des championnats de bassin,

- les avis de course et les instructions de course des différentes épreuves de sélection,

- Conformément à la régulation 20 World Sailing « code de publicité », tel que modifié par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Les concurrents peuvent apposer de la publicité sur leurs vêtements et équipements personnels sans restriction.

PALMARES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE 2017

APCC Voile Sportive - Pornichet Du 22 au 26 mars 2017

1 ^{er}	Robin Follin	CN Sainte Maxime
2 ^{ème}	Pierre – Antoine Morvan	SR Vannes
3 ^{ème}	Quentin Delapierre	EV Cataschool - Larmor Baden
4 ^{ème}	Cédric Château	CV Saint Aubin - Elbeuf
5 ^{ème}	Simon Bertheau	APCC Voile Sportive - Pornichet
6 ^{ème}	Maxime Mesniel	YC Cherbourg
7 ^{ème}	Hugo Feydit	CN La Tremblade
8 ^{ème}	Emmanuel Taine	AMRA Antibes
9 ^{ème}	Paul Médinger	APCC Voile Sportive - Pornichet
10 ^{ème}	Jean – Baptiste Bernaz	CN Sainte Maxime
11 ^{ème}	Romain Gibon	SR Le Havre
12 ^{ème}	Sylvain Escurat	CV Saint Aubin - Elbeuf

Règlement du Championnat de Bassin Méditerranée 2017 – 2018

1. Organisation :

Les épreuves du championnat du Bassin Méditerranée de Match Racing sont organisées par les clubs des ligues Languedoc - Roussillon, Alpes – Provence - Côte d'Azur.

Ce championnat est qualificatif pour le Championnat de France Open Match Racing 2018.
La coordination du championnat est assurée par :

Philippe Gomez (Antibes) philippe.gomez@ffvoile.fr

2. Fonctionnement :

PHASE 1 : ROUNDS ROBIN SELECTIFS :

Les épreuves sont programmées sur le bassin Méditerranéen, aux lieux et dates définis ci-dessous (possibilité d'épreuves supplémentaires). Les places sur chaque épreuve sont limitées (nombre de bateaux disponibles x 2). 4 inscrits - au minimum, devront être présents pour la validation de l'épreuve.

Les barreaux peuvent participer à toutes les épreuves. A chaque participation à l'une des épreuves, les barreaux se verront attribuer des points qui prennent en compte le nombre d'inscrits et leur place finale (cf. tableau joint).

Pour intégrer le classement général par points de la phase 1, un barreur doit participer à au moins deux épreuves, mais les vainqueurs (français) de chaque épreuve sont invités directement à la finale de bassin.

En cas d'annulation d'une épreuve, l'organisateur fera tout son possible pour la reporter. Un minimum d'inscription de 4 barreaux pour la nouvelle date permettra de valider le report. En cas d'impossibilité, l'épreuve sera annulée.

Les barreaux seront sélectionnés à la finale de bassin selon la méthode suivante : Le classement d'un barreur s'effectue sur le cumul des points prenant en compte le total de ses deux meilleures épreuves.

Attribution des points sur les Rounds Robin :

NOMBRE DE PARTICIPANTS	10	9	8	7	6	5	4
CLASSEMENT 1	10,00	9,94	9,87	9,77	9,65	9,47	9,21
2	8,95	8,77	8,55	8,27	7,89	7,37	6,58
3	7,89	7,60	7,24	6,77	6,14	5,26	3,95
4	6,84	6,43	5,92	5,26	4,39	3,16	1,32
5	5,79	5,26	4,61	3,76	2,63	1,05	
6	4,74	4,09	3,29	2,26	0,88		
7	3,68	2,92	1,97	0,75			
8	2,63	1,75	0,66				
9	1,58	0,58					
10	0,53						

PHASE 2 : FINALE DE BASSIN (10 équipages) :

Les vainqueurs d'épreuves sélectives sont sélectionnés.

Les barreaux de la phase 1 qui auront obtenu le plus grand nombre de points seront sélectionnés à la finale de bassin.

En cas d'égalité en points au classement de la phase 1 :

1. Le départage se fera en fonction du nombre de meilleures places à chaque épreuves acquis pour chacun d'entre eux, jusqu'à ce que l'égalité soit résolue,
2. Si l'égalité n'est pas résolue par l'article 1 ci-dessus, le départage se fera en faveur de l'épreuve courue ayant eu le plus grand nombre de participants,

3. Si l'égalité persiste après application de l'article 2 ci-dessus, le départage se fera en faveur de la meilleure place obtenue lors de la dernière épreuve courue par chacun des barreaux, que ces barreaux se soient rencontrés ou non.

Deux « wildcards » (invitations) seront proposées aux barreaux choisis par les responsables du bassin Méditerranée pour compléter la liste des équipages **En cas de désistement d'un ou plusieurs sélectionnés de la phase 1, les barreaux suivants du classement se verront proposer la sélection à la phase 2. En cas d'impossibilité, les responsables de bassin et la Commission Nationale Match Racing pourront décider d'inviter les barreaux de leur choix.**

En cas d'annulation de la finale de bassin, l'organisateur fera tout son possible pour la reporter. Un minimum d'inscription de 6 barreaux permettra de valider le report. Si le report n'était pas possible, la sélection des 3 barreaux du bassin Méditerranée pour la participation au Championnat de France se fera sur le classement général de la phase 1 (rounds robin sélectifs).

A l'issue de la phase 2, les 3 premiers barreaux seront sélectionnés pour participer au Championnat de France Open Match Racing.

En cas de désistement de barreur sélectionné au Championnat de France Open 2018, la procédure de repêchage sera conforme au Règlement du Championnat de France Open Match Racing.

3. Inscription :

Les barreaux s'inscrivent directement auprès de chaque organisateur d'épreuves.

Toutes les épreuves seront annoncées par un avis de course mentionnant des dates limites d'inscription.

Les avis de course seront disponibles sur les sites des organisateurs. A l'issue de chaque phase, les barreaux sélectionnés s'engagent à participer aux phases suivantes, y compris au Championnat de France 2018.

Lors des inscriptions sur la phase 1, dans le cas d'un nombre d'inscrits supérieur à la capacité d'accueil de l'organisateur, la priorité sera donnée dans l'ordre :

1. Aux barreaux de la Ligue dans laquelle l'épreuve a lieu,
2. Aux barreaux du bassin Méditerranée,
3. Aux barreaux extérieurs au bassin mais qui choisissent celui-ci pour se sélectionner au Championnat de France.

A chaque fois, l'organisateur tiendra compte de l'ordre d'envoi des courriers accompagnés obligatoirement du chèque de caution de participation (cachet de la poste faisant foi), en respectant les priorités définies ci-dessus.

4. Equipages :

Application de l'article 4 du règlement du Championnat de France 2018.

5. Règles applicables :

Application de l'article 5 du règlement du Championnat de France 2018.

6. Calendrier :

DATE	EPREUVES	GRADE	CLUB	LIEU
Phase 1 - Sélectives				
21 et 22 octobre 2017	Sélective n° 1 / Chpt Méd	4	SN Sète	Sète
16 et 17 décembre 2017	Sélective n° 2 / Chpt Méd	4	AMRA Antibes	Antibes
20 et 21 janvier 2018	Sélective n° 3 / Chpt Méd	4	SN Sète	Sète
3 et 4 février 2018	Sélective n° 4 / Chpt Méd	4	AMRA Antibes	Antibes
Phase 2 - Finale de bassin				
17 et 18 février 2018	Finale / Chpt Méd	4	AMRA Antibes	Antibes

Les lieux des phases 1 et 2 peuvent varier mais les dates restent valables.

Règlement du Championnat de Bassin Atlantique 2017 - 2018

1. Organisation :

Les épreuves du Championnat de bassin Atlantique sont organisées par les clubs des Ligues de Bretagne, des Pays de La Loire et de la Nouvelle Aquitaine, avec le concours technique de l'APCC Voile Sportive et de L'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques, de la Société des Régates Rochelaises, et du Cercle de la Voile d'Arcachon.

Le règlement du Championnat de Bassin Atlantique 2017 - 2018 est soumis à celui du Championnat de France de Match Racing 2018 disponible sur le site FFVoile.

La coordination du Championnat de bassin Atlantique est assurée par :

Christophe Guéna : christophe@apcc-voilesportive.com
Thierry Poirey : thierry.poirey@envsn.sports.gouv.fr
Marc Reine : marc.reine@wanadoo.fr

2. Fonctionnement :

PHASE 1 : ROUNDS ROBIN SELECTIFS :

Cinq (5) Rounds Robin sont programmés sur le bassin Atlantique, aux lieux et dates définis ci-dessous. Les places sur chaque Round Robin sont limitées. Un maximum de 12 (APCC, ENVSN, La Rochelle) et 8 (Arcachon). 4 inscrits – au minimum, devront être présents pour la validation du Round Robin.

Les barreurs peuvent participer à tous les Rounds Robin dans la limite des places disponibles définies par l'organisateur. A chaque participation à l'un des Rounds Robin, les barreurs se verront attribuer des points qui prennent en compte le nombre d'inscrits et sa place finale sur le Round Robin (cf. tableau joint). Pour intégrer le classement général de la phase 1, un barreur doit participer à au moins deux (2) Rounds Robin.

En cas d'annulation d'un round robin sélectif, l'organisateur fera tout son possible pour le reporter. Un minimum d'inscription de 4 barreurs sur la nouvelle date permettra de valider le report. En cas d'impossibilité, le Round Robin sera annulé.

Les barreurs seront sélectionnés à la phase 2 (finale de bassin) selon la méthode suivante : Le classement d'un barreur s'effectue sur le cumul des points prenant en compte le total de ses deux meilleurs Rounds Robin.

Attribution des points sur les Rounds Robin :

Nb Equipage	12 équipages	11 équipages	10 équipages	9 équipages	8 équipages	7 équipages	6 équipages	5 équipages	4 équipages
1 ^{er}	10,00	9,96	9,91	9,86	9,78	9,69	9,57	9,39	9,13
2 ^{ème}	9,13	9,01	8,87	8,70	8,48	8,20	7,83	7,31	6,52
3 ^{ème}	8,26	8,06	7,83	7,54	7,17	6,71	6,09	5,22	3,91
4 ^{ème}	7,39	7,11	6,78	6,38	5,87	5,22	4,35	3,13	1,30
5 ^{ème}	6,52	6,17	5,74	5,22	4,57	3,73	2,61	1,04	
6 ^{ème}	5,65	5,22	4,70	4,06	3,26	2,24	0,87		
7 ^{ème}	4,78	4,27	3,65	2,90	1,96	0,75			
8 ^{ème}	3,91	3,32	2,61	1,74	0,65				
9 ^{ème}	3,04	2,37	1,57	0,58					
10 ^{ème}	2,17	1,42	0,52						
11 ^{ème}	1,30	0,47							
12 ^{ème}	0,43								

PHASE 2 : FINALE DE BASSIN ATLANTIQUE (8 équipages)

Les 7 premiers barreurs de la phase 1 qui auront obtenu le plus grand nombre de points seront sélectionnés à la finale de bassin Atlantique.

Au plus tard le matin du jour de la confirmation d'inscription de la finale de bassin, tous les candidats postulant à la participation au Championnat de France Match Racing 2018, devront fournir un chèque de caution de participation au Championnat de France Match Racing, d'un montant de **380€**.

En cas d'égalité en points au classement de la phase 1 :

1. Le départage se fera en fonction du nombre de meilleures places à chaque Round Robin acquis pour chacun d'entre eux, jusqu'à ce que l'égalité soit résolue,

2. Si l'égalité n'est pas résolue par l'article 1 ci-dessus, le départage se fera en faveur du Round Robin couru ayant eu le plus grand nombre de participants. Si l'égalité persiste après application de l'article 2 ci-dessus, le départage se fera en faveur de la meilleure place obtenue lors du dernier Round Robin couru par chacun des barreurs, que ces barreurs se soient rencontrés ou non.

Une « wildcard » (invitation) sera proposée aux barreurs choisis par les responsables du bassin Atlantique pour compléter la liste des équipages à 8. En cas de désistement d'un ou plusieurs sélectionnés de la phase 1, les barreurs suivants du classement se verront proposer la sélection à la phase 2. En cas d'impossibilité, les responsables du bassin et la Commission Nationale Match Racing pourront décider d'inviter les barreurs de leur choix.

En cas d'annulation de la finale de bassin, l'organisateur fera tout son possible pour la reporter. Un minimum d'inscription de 6 barreurs permettra de valider le report. Si le report n'était pas possible, la sélection des 3 barreurs du bassin Atlantique pour la participation au Championnat de France se fera sur le classement général de la phase 1 (Rounds robin sélectifs).

A l'issue de la phase 2, les 3 premiers barreurs seront sélectionnés pour participer au Championnat de France Open Match Racing. En cas de désistement de barreur sélectionné au Championnat de France Open 2018, la procédure de repêchage sera conforme au Règlement du Championnat de France Open Match Racing.

3. Inscription :

Les organisateurs d'épreuves du bassin Atlantique invitent les barreurs à s'inscrire le plus tôt possible sur les Rounds Robin. Cela permettra aux coureurs et aux organisateurs d'avoir une meilleure visibilité sur le déroulement du Championnat de bassin. Toutes les épreuves seront annoncées par un avis de course mentionnant des dates limites d'inscription.

Les avis de course seront disponibles sur les sites des organisateurs. A l'issue de chaque phase, les barreurs sélectionnés s'engagent à participer aux phases suivantes, y compris au Championnat de France 2018.

Lors des inscriptions sur la phase 1, dans le cas d'un nombre d'inscrits supérieur à la capacité d'accueil de l'organisateur, la priorité sera donnée dans l'ordre :

1. Aux barreurs de la Ligue dans laquelle le Round Robin a lieu,
2. Aux barreurs du bassin Atlantique,
3. Aux barreurs extérieurs au bassin Atlantique mais qui choisissent celui-ci pour se sélectionner au Championnat de France. A chaque fois, l'organisateur tiendra compte de l'ordre d'envoi des courriers accompagnés obligatoirement du chèque de caution de participation (cachet de la poste faisant foi), en respectant les priorités définies ci-dessus.

4. Equipages :

Application de l'article 4 du règlement du Championnat de France 2018.

5. Règles applicables :

Application de l'article 5 du règlement du Championnat de France 2018.

6. Calendrier des Sélectives Atlantique Saison 2017 – 2018 :

Round Robin N° 1

DATES & GRADE: 21 et 22 Octobre 2017 – Grade 4 (WS)

TYPE DE BATEAUX : Bateaux J80

CLUB ORGANISATEUR : APCC Voile Sportive – Port de Plaisance CIDEX 1 - 44380 Pornichet

Tél : 09 53 35 88 51 - Site internet : www.apccvoilesportive.com

CONTACT: Christophe GUENA – Tél : 06 60 67 15 99 - E-mail: christophe@apcc-voilesportive.com

Round Robin N° 1.2

DATES & GRADE: 25 et 26 Novembre 2017 – Grade 4 (WS)

TYPE DE BATEAUX : Bateaux J80

CLUB ORGANISATEUR : APCC Voile Sportive – Port de Plaisance CIDEX 1 - 44380 Pornichet

Tél : 09 53 35 88 51 - Site internet : www.apccvoilesportive.com

CONTACT: Christophe GUENA – Tél : 06 60 67 15 99 - E-mail: christophe@apcc-voilesportive.com

Round Robin N° 2

DATES & GRADE: 13 – 14 janvier 2018 - Grade 4 (WS)

TYPE DE BATEAUX : Bateaux First Class 7.5

CLUB ORGANISATEUR : ENVSN – BEG ROHU – 56510 St Pierre Quiberon - Tél: 02 97 30 30 40 -

Fax : 02 97 30 42 61 - Site Internet : <http://www.envsn.fr/>

CONTACT: Thierry POIREY – Tél: 06 08 17 78 18 - E-mail: thierry.poirey@envsn.sports.gouv.fr

Round Robin N° 3

DATES & GRADE : 27 - 28 janvier 2018 - Grade 4 (WS)

TYPE DE BATEAUX : Bateaux J80

CLUB ORGANISATEUR : Société des Régates Rochelaises – Môle Central des Minimes 17000 La

Rochelle - Tél : 05 46 44 62 44 - Site internet : <http://www.srr-sailing.com>

CONTACTS : Marc REINE - Tél : 06 31 85 92 31 - E-mail: marc.reine@ffvoile.fr Jean Claude

BARRE – Tél : 06 88 37 05 21 - E-mail: barre.jean.claude@orange.fr

Round Robin N° 4

DATES & GRADE : 17 - 18 février 2018 - Grade 4 (WS)

TYPE DE BATEAUX : Bateaux J80

CLUB ORGANISATEUR: Société des Régates Rochelaises – Môle Central des Minimes 17000 La

Rochelle - Tél : 05 46 44 62 44 - Site internet : <http://www.srr-sailing.com>

CONTACTS :

Marc REINE - Tel : 06 31 85 92 31 - E-mail: marc.reine@ffvoile.fr

Jean Claude BARRE – Tel : 06 88 37 05 21 - E-mail: barre.jean.claude@orange.fr

Round Robin N° 5

DATES & GRADE : 24 – 25 février 2018 Grade 4 (WS)

TYPE DE BATEAUX : Bateaux OPEN 5,70

CLUB ORGANISATEUR : Cercle de la voile Arcachon - Quai de Goslar - 33120 Arcachon

CONTACTS : Club CVA - Tél: 05 56 83 05 92 – E-mail: contact@voile-arcachon.org

Eric LIMOUZIN – Tel: 05 56 83 05 92 - E-mail: e.limouzin@wanadoo.fr

FINALE DU BASSIN ATLANTIQUE :

DATES & GRADE : 3 – 4 mars 2018 - Grade 4 (WS)

TYPE DE BATEAUX : Bateaux First Class 7.5

CLUB ORGANISATEUR : ENVSN – BEG ROHU – 56510 St Pierre Quiberon - Tél: 02 97 30 30 40 -

Fax : 02 97 30 42 61 - Site Internet : <http://www.envsn.fr/>

CONTACT: Thierry POIREY – Tél: 06 08 17 78 18 - E-mail: thierry.poirey@envsn.sports.gouv.fr

Règlement du Championnat de Bassin Manche 2017 – 2018

1. Organisation :

Le règlement du Championnat de Bassin Manche 2018 est soumis à celui du Championnat de France Open Match Racing 2018.

La coordination du Championnat de bassin Manche est assurée par :

Cédric Chateau cedchateau@gmail.com
Sophie Faguet sophiefaguet@gmail.com

2. Fonctionnement :

Le Championnat de Bassin Manche 2017 - 2018 se déroule selon les phases de sélections successives suivantes :

- Sélectives de bassin (Le Havre, Anneville-sur-Seine, Deauville)
- Finale de bassin (Léry-Poses).

En cas d'annulation d'une des sélectives, les responsables de bassin et l'organisateur de ladite sélective proposeront, dans la mesure du possible, une date et un lieu de report. Si aucune solution de report n'est trouvée, les responsables de bassin devront alors sélectionner le ou les barreurs pour la phase suivante en accord avec la Commission Nationale Match Racing.

3. Sélectives de Bassin :

Les barreurs peuvent participer à toutes les sélectives de bassin dans la limite des possibilités d'invitation des organisateurs. Les sélectives de bassin qualifient les deux premiers barreurs à la finale de bassin Manche. Si des barreurs se désistent à l'issue des sélectives de bassin, les suivants au classement de l'épreuve seront sélectionnés. Si un barreur est sélectionné sur plusieurs sélectives de bassin, il sera qualifié par la première épreuve qualificative sur laquelle il se sera sélectionné.

Sélectives	Nbre de bateaux	Nbre de barreurs invités	Nbre de barreurs sélectionnés
Le Havre – SRH 2 et 3 décembre 2017	8 - J80	10	2 premiers barreurs
Anneville-sur-Seine – CVAS 13 et 14 janvier 2018	6 – FC7.5	8	2 premiers barreurs
Deauville – DYC 3 et 4 février 2018	6 – J80	8	2 premiers barreurs

4. Finale de Bassin :

La finale de bassin Manche (10 Barreurs) est ouverte aux deux premiers équipages sélectionnés lors de chaque sélective de bassin. Quatre invitations seront attribuées par les coordinateurs de bassin, en accord avec le coordinateur national. Les demandes d'invitation devront être envoyées par mail aux deux coordinateurs de façade avant le 8 février 2018. A l'issue de cette finale de bassin, les 3 premiers barreurs de la finale de bassin seront qualifiés pour participer au Championnat de France Open Match Racing 2018.

Finale de Bassin	Nbre de bateaux	Nbre de barreurs invités	Nbre de barreurs sélectionnés
Léry-Poses - LVN 17 - 18 février 2018	8 – FC7.5	10	6 barreurs issus des sélectives de bassin 4 barreurs invités (coordination de Bassin)

Au plus tard le matin du jour de la confirmation d'inscription de la finale de bassin, tous les candidats postulant à la participation au Championnat de France Match Racing 2018, devront fournir un chèque de caution de participation au Championnat de France Match Racing, d'un montant de 380€ (à l'ordre de la FFVoile).

5. Inscriptions :

Toutes les épreuves seront annoncées par un avis de course avec les dates limites d'inscription. A l'issue de chaque phase, les barreurs doivent confirmer leur accord de participation aux phases suivantes par écrit (e-mail). Les frais d'inscription seront exigés et encaissés pour rendre l'inscription définitive et éviter les désistements tardifs.

6. Equipages :

Application de l'article 4 du règlement du Championnat de France Open Match Racing 2018.

7. Règles applicables :

Application de l'article 5 du règlement du Championnat de France Open Match Racing 2018.

8. Calendrier :

SELECTIVES DE BASSIN :

Société des Régates du Havre : 2 et 3 décembre 2017 – J80

Quai Eric Tabarly - 76600 Le Havre

Contact : srh@lesregates.com responsableevenement@lesregates.com

Tél. : 02 35 42 41 21 – Fax : 02 35 43 50 76 – Site internet : <http://www.lesregates.com/>

Club de Voile de Anneville-sur-Seine (organisateur : *Ligue de voile de Normandie*)

13 et 14 janvier 2018 – FC 7,5

653 ; route marais Brésil – 76480 Anneville Ambourville - Téléphone : 02.35.21.38.88

Contact : cedchateau@gmail.com

Deauville Yacht Club : 3 et 4 février 2018 – J80

Quai de la Marne – 14800 Deauville

Téléphone : 02 31 88 38 19 – Site Internet : <http://www.deauvilleyachtclub.fr>

Contact : deauville.yacht.club@wanadoo.fr

FINALE DU BASSIN MANCHE :

Base de loisirs de Léry-Poses (*organisateur : Ligue de voile de Normandie*)

17 et 18 février 2018 – FC 7,5

Rue du souvenir français – 27740 POSES

Téléphone : 02.35.21.38.88

Contact : cedchateau@gmail.com

Règlement du Championnat de France Espoirs de Match Racing



1. Organisation :

Le Championnat de France Espoirs de Match Racing sera organisé du 15 au 18 novembre 2018 par l'APCC Voile Sportive de Pornichet. Cette compétition sera courue sur des J80.

2. Fonctionnement :

Le Championnat de France Espoirs de Match Racing est ouvert à 10 barreaux :

- A un (1) barreaux français disponible et candidat invité par la Commission Nationale Match Racing,

Les demandes d'invitation devront être envoyées à la Commission Nationale Match Racing avant le 28 octobre 2018 à l'adresse : habitable@ffvoile.fr

- Aux barreaux sélectionnables de chaque bassin :
 - . aux 3 premiers barreaux sélectionnés sur la sélective Manche / Mer du Nord
 - . aux 3 premiers barreaux sélectionnés sur la sélective Atlantique,
 - . aux 3 premiers barreaux sélectionnés sur la sélective Méditerranée.

Si cette procédure ne permet pas de sélectionner 10 barreaux, la Commission Nationale Match Racing se réserve le droit d'inviter les barreaux de son choix, ou de réduire le nombre de barreaux invités.

Lorsque l'organisateur du Championnat de France Espoirs Match Racing est en mesure de réunir une flotte de 8 bateaux et que les sélectives à ce championnat de France ou le nombre d'invitations le justifient, la Commission Nationale Match Racing se réserve le droit d'ouvrir ce championnat de France à 12 barreaux, en augmentant à trois (3) le nombre d'invitations.

Un barreur peut s'inscrire dans le bassin de son choix. Une épreuve sélective doit donc être ouverte à des barreaux non localisés sur le bassin ou déjà inscrits sur un autre bassin, sous réserve de place disponible. En revanche, un barreur ne peut se sélectionner que dans le bassin dans lequel il s'engage à jouer sa sélection.

Lors de chaque sélective (avant le début de la compétition) les barreaux souhaitant jouer leur sélection au Championnat de France Espoirs Match Racing, devront déposer, auprès de l'organisateur, un chèque de caution de participation d'un montant de 380 € (à l'ordre de la FFVoile).

3. Inscription :

→ Aux épreuves de Sélection :

Les barreaux doivent s'inscrire directement auprès de chaque organisateur.

→ Au Championnat de France Espoir de Match Racing 2018 :

Les dossiers d'inscription des barreaux qualifiés devront être envoyés au plus tard 10 jours après leur qualification à l'APCC Voile Sportive de Pornichet.

Les dossiers d'inscription des barreaux invités par la Commission Nationale Match Racing devront être envoyés au plus tard 10 jours après la confirmation d'invitation.

→ Constitution du dossier d'inscription au Championnat de France Espoirs de Match Racing 2018 :

- la fiche d'inscription dûment complétée

- le chèque de frais de constitution de dossier de : 330 €

- le chèque de garantie de participation de : 380 €
(à l'ordre de la FFVoile à remettre à l'organisateur de la sélective)

- le chèque de caution matériel de : Pour montant (Cf. avis de course)
tel que défini dans l'avis de course

Dossier à envoyer à :

L'APCC Voile Sportive

Port de Plaisance CIDEX 1 - 44380 Pornichet

Tél : 09 53 35 88 51 - Site internet : www.apccvoilesportive.com

CONTACT: Christophe GUENA – Tél : 06 60 67 15 99 - E-mail christophe@apcc-voilesportive.com

4. Equipage :

Le nombre de personnes à bord est défini dans les avis de course des différentes épreuves mais ne pourra pas être inférieur à 3 équipiers et supérieur à 5 équipiers. Pour l'ensemble des épreuves sélectives au Championnat de France Espoirs de Match Racing et pour le Championnat de France Espoirs de Match Racing, le poids maximum de l'équipage (barreur/barreuse inclus) est fixé à 350 kg.

- Tout(e) équipier(e) devra être né(e) après le 31 décembre 1992 et posséder sa licence Club FFVoile valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition (licence Club FFVoile mention « compétition »),

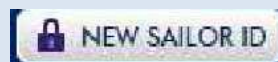
ou

- sa licence Club FFVoile (mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

Un barreur sélectionné ne pourra être remplacé que pour raison grave, à l'appréciation de la Commission Nationale Match Racing. En cas de désistement d'un barreur sélectionné, la Commission Nationale Match-Racing pourra désigner un barreur remplaçant.

Pour obtenir un N° d'identification World Sailing, consultez le site World Sailing :

<http://www.sailing.org/sailors/index.php>



Dans la page ainsi obtenue, cliquer sur le pictogramme : (en haut à droite)

5. Règles applicables :

Le Championnat de France Espoirs de Match Racing est régi par :

- les règles World Sailing, les prescriptions de la FFVoile,
- le présent règlement, les avis de course et les instructions de course des différentes épreuves de sélection,
- Conformément à la régulation 20 World Sailing « code de publicité », tel que modifié par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Les concurrents peuvent apposer de la publicité sur leurs vêtements et équipements personnels sans restriction.

6. Calendrier des épreuves sélectives :

Méditerranée : 15 et 16 septembre 2018 – First Class 7.5

Pôle Voile Match Racing – AMRA

CREPS Sud-est-Antibes - Avenue du 11 Novembre BP 47- 06601 ANTIBES CEDEX

E-mail : contact@matchraceantibes.fr - Site Internet : <http://www.matchraceantibes.fr/>

Contacts : Philippe Gomez : philippe.gomez@ffvoile.fr

Atlantique : 13 et 14 octobre 2018 –J80

Société des Régates Rochelaises – Môle Central des Minimes 17000 La Rochelle

Tél : 05 46 44 62 44 - Site internet : <http://www.srr-sailing.com>

CONTACTS :

Marc REINE - Tel : 06 31 85 92 31 - E-mail: marc.reine@ffvoile.fr

Jean Claude BARRE – Tel : 06 88 37 05 21 - E-mail barre.jean.claude@orange.fr

Manche / Mer du Nord : Non communiqué.

Règlement du Championnat de France Féminin de Match Racing



1. Organisation :

Le Championnat de France Féminin de Match Racing sera organisé du 23 au 25 novembre 2018 à Marseille, par le CNT Lacydon (**à confirmer**) .

2. Fonctionnement :

Le Championnat de France Féminin de Match Racing est réservé :

- aux équipages français exclusivement féminins, invités par la Commission Nationale Match Racing en accord avec le club organisateur. Les demandes d'invitation devront être envoyées au club organisateur et en copie au Département Habitable de la FFVoile (habitable@ffvoile.fr), au plus tard le 15 octobre 2018.

3. Inscription :

→ Au Championnat de France Féminin de Match Racing 2018 :

Les dossiers d'inscription des équipages invités devront être envoyés au plus tard 10 jours après leur confirmation d'invitation au Club Nautique et Touristique du Lacydon Marseille.

→ Constitution du dossier d'inscription au Championnat de France Féminin Match Racing :

- fiche d'inscription dûment complétée
- chèque de constitution de dossier (inscription sur place) : **280 € par équipage**
- le chèque de caution matériel **Montant cf avis de course**

Dossier à envoyer à :

Club Nautique et Touristique du Lacydon
Quai Marcel Pagnol – 13007 Marseille - Téléphone : 04 91 59 82 00
Mail : contact@cntl-marseille.com – Site Internet : <http://www.cntl-marseille.com>

4. Equipage :

1.1 Le nombre de personnes à bord est défini dans l'avis de course de l'épreuve mais ne pourra pas être inférieur à 3 équipières et supérieur à 5 équipières. Le poids maximum de l'équipage (barreuse inclus) est fixé à 272 kg.

1.2 Toute équipière devra posséder une licence Club FFVoile valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition (licence Club FFVoile mention « compétition »),


ou :

- d'une licence Club FFVoile (mention « adhésion » ou « pratique ») accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

Une barreuse sélectionnée ne pourra être remplacée que pour raison grave, à l'appréciation de la Commission Nationale Match Racing. En cas de désistement d'une barreuse sélectionnée, la Commission Nationale Match-Racing pourra désigner une barreuse remplaçante.

Pour obtenir un N° d'identification World Sailing, consultez le site World Sailing :

<http://www.sailing.org/sailors/index.php>

Dans la page ainsi obtenue, cliquer sur le pictogramme :  (en haut à droite)

5. Règles applicables :

Le Championnat de France Féminin Match Racing est régi par :

- les règles World Sailing, les prescriptions de la FFVoile,
- le présent règlement, les avis de course et les instructions de course des différentes épreuves de sélection,
- Conformément à la réglementation 20 World Sailing « code de publicité », tel que modifié par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

Les concurrents peuvent apposer de la publicité sur leurs vêtements et équipements personnels sans restriction.

AUTRES EPREUVES DE MATCH RACING 2017

EPREUVES DE GRADE 1 ou 2

Internationaux de France de Match Racing Championnat de France Elite de Match Racing Masculin (Grade 2) – Support : A définir.

Du 26 au 29 juillet 2018

APCC Voile Sportive – Contact : Christophe Guéna
Port de Plaisance Cidex 1 - 44380 Pornichet - Tél : 09 53 35 88 51 – Fax : 02 40 15 48 31
E-mail : christophe@apcc-voilesportive.com
Site internet : <http://www.apccvoilesportive.com>



Rappel : Le titre de champion de France pourra être attribué aux équipages étrangers participant à ce Championnat de France.

EPREUVES DE GRADE 3 ET 4

Antibes Cup Internationale Mixte – Trophée Lionell Van Der Houwen n° 1 (Grade 3) – First Class 7.5

Du 23 au 25 février 2018

Pôle Voile Match Racing – AMRA
CREPS Sud-est-Antibes - Avenue du 11 Novembre BP 47 - 06601 ANTIBES CEDEX
E-mail : contact@matchraceantibes.fr
Contacts : Philippe Gomez philippe.gomez@ffvoile.fr Philippe Mourniac p.mourniac@orange.fr
E-mail : contact@matchraceantibes.fr - Site Internet : <http://www.matchraceantibes.fr/>

Antibes Cup Internationale Mixte – Trophée Lionell Van Der Houwen n° 2 (Grade 3) – First Class 7.5

Du 19 au 21 octobre 2018

Pôle Voile Match Racing – AMRA
CREPS Sud-est-Antibes - Avenue du 11 Novembre BP 47 - 06601 ANTIBES CEDEX
E-mail : contact@matchraceantibes.fr
Contacts : Philippe Gomez philippe.gomez@ffvoile.fr Philippe Mourniac p.mourniac@orange.fr
E-mail : contact@matchraceantibes.fr - Site Internet : <http://www.matchraceantibes.fr/>

EPREUVES FEMININES DE GRADE 1, 2 ET 3

Antibes Cup Internationale Féminine (Grade 3) – First Class 7.5

Du 6 et 7 Octobre 2018

Pôle Voile Match Racing – AMRA

CREPS Sud-est-Antibes - Avenue du 11 Novembre BP 47 - 06601 ANTIBES CEDEX

E-mail : contact@matchraceantibes.fr

Contacts : Philippe Gomez philippe.gomez@ffvoile.fr Philippe Mourniac p.mourniac@orange.fr

E-mail : contact@matchraceantibes.fr - Site Internet : <http://www.matchraceantibes.fr/>

EPREUVES UNIVERSITAIRES :

Championnat de France de Match Racing Universitaire :

Sélectives :

Atlantique :

Méditerranée :

- **Antibes (AMRA) / du ... au** avril 2018 – First Class 7.5
Contact : contact@matchraceantibes.fr

Championnat de France MR Universitaire 2018 :

Lien direct pour suivre toute la pratique universitaire : <http://www.sport-u.com/>

CONTACTS DES RESPONSABLES DU MATCH RACING A LA FFVOILE

Département Habitable de la FFVoile : habitable@ffvoile.fr

Claire Leroy : claire.leroy.mr@gmail.com

Bastien Bouchard : bastien.bouchard@ffvoile.fr

Site internet de la FFVoile :

Toutes les informations fédérales sont accessibles sur le site de la FFVoile : www.ffvoile.fr